



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 23

Réunion du :	Mardi 17 JANVIER 2023
Présidence :	M. BOURICHA Guy
Présents :	Mmes VERLAQUE Aline – BERNARDINI Laurence MM. BAUMANN Frédéric – PATALANO Albert – LEMARIE Dominique

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings seront consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de matchs doivent être correctement remplies et les résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau :

A mentionner lisiblement :

- Catégorie – Niveau – Poule
- N° de la journée
- N° de la rencontre correspondant au Match joué
- N° de la journée
- Score
- Noms, Prénoms des joueurs, N° de licences
- Noms, Prénoms des dirigeants, N° de licence
- Noms, Prénoms des arbitres, N° de licences

FEMININES

FESTIVAL FOOT U13 PITCH 1^{er} TOUR – Samedi 28 Janvier 2023

TIRAGE AU SORT DU 1^{er} Tour FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Le tirage au sort du 1^{er} Tour du Festival Foot U13 (à jouer le Samedi 28 Janvier 2023) a été effectué par MME BERNARDI Laurence et MM. BAUMANN Frédéric - GUILLAUME Loïc – JANIN Benoit

Toutes les Equipes sont convoquées à 13 H 00

(Amende de 50€ au Club ABSENT même excusé)

DISTRICT du VAR de Football - DEPARTEMENT TECHNIQUE - FOOT EDUCATIF							
FEMININES - 1erTour - FESTIVAL FOOT U13 PITCH - Samedi 28 Janvier 2023							
Site N° 1 : LE CANNET DES MAURES			Site N° 2 : AS MAR VIVO				
stade LE RECOUS			stade SQUILLACI				
Responsable :			Responsable :				
Poule 1		Poule 2		Poule 1		Poule 2	
A	RC LA BAIE	A	AS LES VALLLONS	A	BRIGNOLES	A	SC TOULON
B	HYERES FC	B	US LA CADIERE	B	AS MAR VIVO	B	ASPTT HYERES
C	CANNET DES MAURES	C	SC DRAGUIGNAN	C	LITTORAL SPORTS	C	BESSE SPORT
D	LORGUES	D	FREJUS ST RAPHAËL	D	FC LA SEYNE	D	PUGET SUR ARGENS
				E	CARQUEI LA CRAU	E	LE REVEST FC

REPORTS MATCHS

CRITERIUM U13F

Demande de report du 17.01.2023 Refus de la Commission

PUGET / LA CADIERE Match 25498969

Doit se jouer le 04 Mars 2023

AMENDES FINANCIERES

MATCH PERDU PAR FORFAIT

FUTSAL U6F / U8F

JOURNEE N° 1 du 14.01.2023
SIX FOURS LE BRUSC - Match perdu par Forfait
AMENDE FINANCIERE 16 €

DESIDERATA : U13F

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

US CARQUEIRANNE LA CRAU
FC LE REVEST
LORGUES

GARCONS

FOOT EDUCATIF : CATEGORIES U6 à U13

INFORMATIONS

Feuille de Match Informatisée RAPPEL

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

U13G – Gaby ROBERT
U13G – EXCELLENCE
U12G – Gaby ROBERT
U12G – EXCELLENCE

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :

M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90
Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29
M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51
M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76

RAPPEL : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

RAPPEL du Procès-verbal N°9 du 27.09.2022

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11 **Ces catégories jouent sous forme de plateau**

PLATEAUX U10 / U11

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

CORRESPONDANCES

FC CARNOULES : Votre E-mail du 17 Janvier 2023
U13 HONNEUR Poule A
Il est impossible d'imposer de jouer le Samedi Matin.

AC BERTHE : Votre E-mail du 16 Janvier 2023
Engagement équipe supplémentaire U13 HONNEUR
Après vérification votre effectif est considéré insuffisant en catégorie U13 pour engager une 2^{ème} équipe en conséquence il n'est pas possible de vous donner une suite favorable à votre demande.

INFORMATIONS

**Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées
uniquement par le FAL**

FESTIVAL FOOT U13 PITCH
2^{ème} TOUR – Samedi 28 Janvier 2023

TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} Tour
FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Le Tirage au sort du 2^{ème} Tour du Festival Foot U13 (à jouer le Samedi 28 Janvier 2023) a été effectué par MME BERNARDI Laurence et MM. BAUMANN Frédéric - GUILLAUME Loïc – JANIN Benoit

Toutes les Equipes sont convoquées à 13 H 00

(Amende de 50€ au Club ABSENT même excusé)

DISTRICT du VAR de Football - DEPARTEMENT TECHNIQUE - FOOT EDUCATIF**2^{ème} Tour - FESTIVAL FOOT U13 PITCH - Samedi 28 Janvier 2023**

Site N° 1 : FLAYOSC A C		Site N° 2 : RAMATUELLE	
stade MICHELAGE		stade Municipal	
Responsable :		Responsable :	
Poule 1		Poule 2	
A	US SANARY	A	SOLLIES FARLEDE
B	HYERES FC	B	T CLARET MONTETY
C	FLAYOSC	C	SAINT MAXIMIN O
D	LES ARCS	D	S C TOULON
E	LAVANDOU BORMES	E	CANNET DES MAURES
Site N° 3 : LA GARDE		Site N° 4 : LA LONDE	
stade Guy MOQUET		stade guillaumont	
Responsable :		Responsable :	
Poule 1		Poule 2	
A	FC CARNOULES	A	FC VIDAUBAN
B	CARQUEI LA CRAU	B	LORGUES
C	PUGET SUR AQRGENS	C	BRIGNOLES
D	GARDIA CLUB	D	AS MAR VIVO
A	LA LONDE SO	A	AS SIGNES
B	UA LA VALETTE	B	NANS LES PINS
C	LE PRADET	C	SC DRAGUIGNAN
D	TOULON USAM	D	FC LE REVEST

ANNULATION AMENDES FINANCIERES**U13****AS SIGNES :**

PHASE 1 - U13 – HONNEUR Poule B

Match N° 53032 – Journée N° 1 du 24 Septembre 2022 : AS SIGNES / JS LE BEAUSSET

Feuilles de match manquantes

Suppression Amendes Financières :

- PV N° 10 du Mardi 04 octobre 2022 – 1^{ère} Parution Amende Financière de 8 €
- PV N° 11 du Mardi 11 octobre 2023 – 2^{ème} Parution Amende Financière de 16 €
- PV N° 12 du Mardi 18 octobre 2023 – 3^{ème} Parution Amende Financière de 31 €

AMENDES FINANCIERES**MATCH PERDU PAR FORFAIT****U12**

JOURNEE N° 1 du 14.01.2023

U12 PRE EXCELLENCE - Poule C : MATCH N° 57638.1 : RC LA BAIE 2 / CARCES AM 2

CARCES AM - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

JOURNEE N° 1 du 14.01.2023

U12 HONNEUR - Poule B : MATCH N° 57398.1 : ET SAINTE MAXIME PLAN DE LA TOUR 2 / LE MUY FC 2

LE MUY FC - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

U13

JOURNEE N° 1 du 14.01.2023

U13 HONNEUR - Poule D : MATCH N° 57669.1 : US CARQUEIRANNE LA CRAU 3 / US CUERS PIERREFEU 2

US CUERS PIERREFEU - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

DESIDERATA : U12 – U13

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

SOLLIES FARLEDE : U12 PRE EXCELLENCE et U12 HONNEUR

S O LA LONDE : U13 – PRE EXCELLENCE

US BANDOL : U12 – PRE EXCELLENCE Poule C et U12 – HONNEUR Poule C

AS BRIGNOLES : U12 – EXCELLENCE

TARADEAU O : U12 – HONNEUR

LORGUES ET S : U13 – PRE-EXCELLENCE

ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON : U13 – Gaby ROBERT Equipe 1 / U13 – PRE EXCELLENCE Equipe 2 / U12 – PRE EXCELLENCE Equipe 1 / U12 – HONNEUR Equipe 2

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 – EXCELLENCE

SC NANS : U12 PRE EXCELLENCE

FC VIDAUBAN : U12 PRE EXCELLENCE

UA LA VALETTE : U12 – EXCELLENCE

ASPTT HYERES : U13 – HONNEUR

*Prochaine réunion
Mardi 24 Janvier 2023*

Le Président : Guy BOURRICHA
La secrétaire : Aline VERLAQUE